

Mise en place d'un protocole d'intervention sur la Renouée du Japon à l'amont de la rivière Drôme



Depuis de nombreuses années, l'Homme a importé des espèces animales et végétales de divers continents. Certaines sont devenues envahissantes, menaçant les écosystèmes aquatiques et terrestres en occupant des niches écologiques libres et parfois même menaçant la santé humaine. Parmi les espèces importées, on trouve la Renouée du Japon, qui se développe sur des berges ensoleillées. La Renouée du Japon présente des impacts écologiques importants. En effet, cette plante émet une substance empêchant toute autre espèce de se développer à sa proximité. De plus, elle possède comme système racinaire un rhizome (tige souterraine) qui favorise l'érosion des sols, notamment les berges de rivières.

Ce rapport présente le développement d'un programme d'action sur la Renouée du Japon sur trois cours d'eau du bassin versant de la Drôme. La mise en place de ce programme a nécessité la prise de connaissance sur la biologie de la plante et un état des lieux des cours d'eau. Par la suite, un diagnostic, la proposition d'actions et de recommandations pour les futurs prestataires ont également été émises.

Rapport de stage Master Sciences de l'Environnement Terrestre - GEMA - Année 2015- 2016

Auteurs du document : Angélique LAMBERT

Diffuseur des métadonnées : Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Etudes et rapports, Programme d'action, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL

Date : 2016-12-15

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-113349

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/rapportstagevf.pdf

Commune : SOLAURE EN DIOIS (26001), ALLEX (26006), AOUSTE-SUR-SYE (26011), ARNAYON (26012), AUBENASSON (26015), AUCELON (26017), AUREL (26019), AUTICHAMP (26021), BARNAVE (26025), BARSAC (26027), BEAUFORT-SUR-GERVANNE (26035), BEAUMONT-EN-DIOIS (26036), BEAURIÈRES (26040), BOULC (26055), BRETTE (26062), CHABRILLAN (26065), CHALANCON (26067), CHAMALOC (26069), CHARENS (26076), CHASTEL-ARNAUD (26080), CHÂTILLON-EN-DIOIS (26086), COBONNE (26098), CREST (26108), DIE (26113), DIVAJEU (26115), ESPENEL (26122), EURRE (26125), EYGLUY-ESCOULIN (26128), GIGORS-ET-LOZERON (26141), GLANDAGE (26142), GRANE (26144), GUMIANE (26147), JONCHÈRES (26152), LA BÂTIE-DES-FONDS (26030), LA CHAUDIÈRE (26090), LA RÉPARA-AURIPLES (26020), LA ROCHE-SUR-GRANE (26277), LAVAL-D'AIX (26159), LE CHAFFAL (26066), LÉONCEL (26163), LESCHES-EN-DIOIS (26164), LES PRÉS (26255), LIVRON-SUR-DRÔME (26165), LORIOLE-SUR-DRÔME (26166), LUC-EN-DIOIS (26167), MARIGNAC-EN-DIOIS (26175), MENGLON (26178), MIRABEL-ET-BLACONS (26183), MISCON (26186), 26187, MONTCLAR-SUR-GERVANNE (26195), MONTLAUR-EN-DIOIS (26204), MONTMAUR-EN-DIOIS (26205), OMBLÈZE (26221), PENNES-LE-SEC (26228), PIÉGROS-LA-CLASTRE (26234), PLAN-DE-BAIX (26240), PONET-ET-SAINT-AUBAN (26246), PONTAIX (26248), POYOLS (26253), PRADELLE (26254),

RECOUBEAU-JANSAC (26262), RIMON-ET-SAVEL (26266), ROCHEFOURCHAT (26274), ROMEYER (26282), SAILLANS (26289), SAINT-ANDÉOL (26291), SAINT-BENOIT-EN-DIOIS (26296), SAINTE-CROIX (26299), SAINT-JULIEN-EN-QUINT (26308), SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT (26321), SAINT-ROMAN (26327), SAINT-SAUVEUR-EN-DIOIS (26328), SAOU (26336), SUZE (26346), TRESCHENU-CREYERS (26354), VACHÈRES-EN-QUINT (26359), VALDRÔME (26361), VAL-MARAVEL (26136), VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE (26365), VERCHENY (26368), VÉRONNE (26371), VOLVENT (26378)

Département : DROME (26)

Région : RHONE-ALPES (82)

Masse d'eau : La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne (DR440) , La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus (DR442), La Drôme de Crest au Rhône (DR438a) , DR438B, La Gervanne (DR439), La Lyonne (DR1115), La Roanne (DR441), La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône (DR448a) , Le Rhône de la confluence Isère à Avignon (DR2007), Le Roubion de sa source à la Rimandoule (DR432) , DR2007C, DR2007B, Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze (DG324), Alluvions de la Drôme à l'aval de Crest (DG337), Domaine plissé BV Haute et moyenne Durance (DG402) , Domaine plissé BV Romanche et Drac (DG407), Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze (DG508) , Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors (DG515) , Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère (DG103), Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques (DG219), Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors (DG111) , Calcaires turoniens du Synclinal de Saou (DG127) , Formations liasiques et triasiques de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à (DG507), Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze (DG508), Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc (DG612), Alluvions anciennes de la Plaine de Valence et terrasses de l'Isère (DG103) , Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes (DG118), Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques (DG219)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/mise-en-place-d-un-protocole-d-intervention-sur-la-renouee-du-japon-a-l-amont-de-la-riviere-drome0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

